

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 4 MAI 2023

### **2023-46** APPROBATION DE LA SUBVENTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ICE - MODIFICATION

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatre mai, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19

Votants : 19

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz  
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz  
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois  
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégué suppléant présent :

Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)  
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)  
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)  
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)  
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)  
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Affichage le 10 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-24 du Comité syndical en date du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget principal 2023,

Vu la délibération n° 2023-25 du Comité syndical en date du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe ICE 2023,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité syndical en date du 30 mars 2023 approuvant le versement d'une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe ICE,

Vu le courrier de la Préfecture de Loire-Atlantique en date du 20 avril 2023, ayant pour objet le contrôle budgétaire du budget primitif 2023 - budget annexe ICE,

Vu la délibération n° 2023-44 du Comité syndical en date du 4 mai 2023 approuvant la décision modificative n° 1 au budget principal,

Vu la délibération n° 2023-45 du Comité syndical en date du 4 mai 2023 approuvant la décision modificative n° 1 au budget annexe ICE,

Considérant un déséquilibre des opérations financières du budget annexe ICE, il est proposé de transformer la subvention d'investissement versée par le budget principal en une subvention de fonctionnement,

**Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :**

- **De modifier la délibération n° 2023-28 du Comité syndical en date du 30 mars 2023 comme suit :**
  - « **D'approuver le montant des subventions du budget principal au budget annexe ICE comme suit, étant précisé que les montants définitifs seront ajustés en fonction des besoins réels :**
    - **Subvention de fonctionnement pour 1 347 895,06 €.** »

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**